

ERT – TENNIS DE TABLE
MODIFICATION DE CLASSEMENT INDIVIDUEL
SAISON 20.... / 20....

Présentation de la demande :

Nom et prénom du joueur :

Affilié au club :

Modification demandée :

Justification :

.....

.....

.....

Date et signatures :

Le joueur

Le Président ou le Secrétaire du Club

Décision de la Commission des classements : Modification refusée Modification accordée sous réserve que :

1) La justification de la demande soit impérativement respectée et ce pendant toute la durée du Championnat pour lequel la demande a été introduite.

2)

.....

Pour la Commission des classements,

La Présidente (ou son délégué) :

(date et signature)

Remarques : Dans la mesure où les résultats du joueur le justifient, une modification peut être accordée, dans les conditions suivantes :

- Uniquement pour la saison en cours,
- Seulement à la hausse et d'un seul degré,
- Pour des raisons particulières : problème de transport, convenance personnelle, reconduction d'une équipe de la saison précédente, ...

Remarque : ce document doit parvenir, en deux exemplaires, à la Présidente de la Commission des Classements **pour le 10 septembre au plus tard.**